

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 745 promulguant à la Côte française des Somalis et dépendances :

n° 745

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
26 juillet 1939

Numéro JO
n° 512 du 31/07/1939

Date du numéro
31 juillet 1939

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendance, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Sont promulgués à la Côte française des Somalis et dépendances : 1° Le décret du 5 juillet t 1939 relatif à l' importation de certaines marche indices Japonaises en France, dans les colonies et protectorats français ; 2° Le décret du 5 juillet 1939 portant exemption de impôt de prestations pour les réservistes rappelés pour l'accomplissement d'une période militaire en Afrique-Occidentale française, en Afrique-Équatoriale française, à Madagascar et dépendances et à la Côte française des Somalis ; 3° Le décret du 30 juin 1939 relatif au tarif g général applicable aux produits originaires de la République-Argentine importés dans les colonie françaises.

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré et publié au Journal officiel de la colonie après avoir donné lieu à des mesures de publicité extraordinaires.

Hubert DESCHAMPS.